


| | |
|--|---|
|  | <p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DU NORD</p> <p style="text-align: center;">COMMUNE DE MONS EN PEVELE</p> <p style="text-align: center;">230 rue du Moulin</p> <p style="text-align: center;">59246 MONS EN PEVELE</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> |
| | <p>L'an deux mil VINGT SIX Le SEIZE AVRIL à 19H00</p> <p>Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> |
| <p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents représentés : 4 Absents non représentés : 1 Votants : 18</p> <p><u>DELIBERATION</u> <u>2026-17</u></p> | <p>Etaient présents : Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre</p> <p>Absents excusés : Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis</p> <p>Etaient absents : Mr DELANNOY Michel</p> |
| | <p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p> |

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 059-215904111-20260416-2026_17-DE



DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES REVISIONS DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 10 relatifs à la révision et au contrôle des listes électorales ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux ;

Considérant que ces membres doivent être désignés par le Conseil Municipal en veillant à respecter une représentation proportionnelle, afin de garantir le contrôle des inscriptions et radiations effectuées par le Maire ;

Considérant que le mandat des membres de la commission est de 3 ans, ou prend fin lors du renouvellement intégral du conseil ;

DÉCIDE

Article 1 : Composition de la commission Sont désignés pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales les membres suivants :

1. **Monsieur André VERHAEGEN**
2. **Monsieur Pierre DURIEZ**
3. **Monsieur Jean-Louis MORTREUX**
4. **Monsieur Philippe HENNETTE**

5. Madame Louise HAMAÏDE

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 059-215904111-20260416-2026_17-DE

https://www.mons-en-pevele.fr/

Article 2 : Incompatibilités Le Conseil Municipal prend acte que le Maire, les Adjoint(e)s titulaires d'une délégation en matière électorale et les conseillers ayant reçu délégation pour signer les décisions peuvent siéger dans cette commission.

Article 3 : Transmission Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du département afin qu'il puisse procéder à la nomination officielle de ces membres par arrêté préfectoral.

POUR : 18 – ABSTENTION 0 – CONTRE 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire

Sylvain PEREZ

